

L'ENSAP

Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public

Guide pratique à destination des agents — Élections professionnelles décembre 2026

ATTENTION — ENJEU ÉLECTORAL MAJEUR : À compter de décembre 2026, le vote aux élections professionnelles de la fonction publique d'État sera exclusivement accessible via votre espace ENSAP. Sans activation préalable de cet espace, vous ne pourrez pas exercer votre droit de vote. La FNEE-CGT vous appelle à agir dès maintenant.

I. Pourquoi l'ENSAP est-il décisif pour vous en 2026 ?

Les élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 constitueront le moment où l'ensemble des agents de la fonction publique d'État éliront leurs représentants aux Comités Sociaux d'Administration Ministériels (CSAM) et aux instances locales.

C'est le scrutin qui détermine le rapport de forces syndical pour les quatre années à venir — qui siège dans les CSA, qui négocie les conditions de travail, les protocoles indemnitaires, les règles de mobilité.

Or un changement fondamental intervient : le vote électronique devient la modalité obligatoire et exclusive du scrutin dans la fonction publique d'État (décret du 6 novembre 2024). Et l'accès à ce vote passe par un canal unique : votre espace ENSAP personnel.

Ce n'est pas une formalité administrative de plus. C'est la condition sine qua non de l'exercice de votre droit fondamental à désigner vos représentants. La FNEE-CGT, qui défend depuis des décennies les agents des ministères de l'Équipement et de l'Environnement, vous demande d'en prendre la mesure : chaque agent qui ne se connecte pas à son ENSAP avant la période électorale est un vote potentiellement perdu.

Concrètement : à partir de la mi-octobre 2026, chaque agent disposant d'un ENSAP activé recevra dans cet espace sa carte électorale numérique et son code de vote personnel.

Sans ENSAP activé = pas de code = pas de vote. Il n'y aura pas d'autre voie.

II. Qu'est-ce que l'ENSAP ? Vos droits, vos données, votre espace

L'ENSAP — Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public — est un portail en ligne administré par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Il est accessible 24h/24, 7j/7, depuis n'importe quel appareil connecté, à l'adresse : <https://ensap.gouv.fr>

Il s'adresse à l'ensemble des agents publics, titulaires comme contractuels, actifs comme retraités. Vos documents y sont archivés et conservés jusqu'à vos 75 ans — autant dire qu'il n'est jamais trop tard pour l'activer, mais qu'il ne faut pas attendre.

Ce que contient votre espace ENSAP

- ✓ Vos bulletins de paie dématérialisés, consultables et téléchargeables
- ✓ Vos attestations fiscales annuelles
- ✓ Votre Compte Individuel de Retraite (CIR) : récapitulatif de carrière, durée d'assurance validée, simulation de pension
- ✓ Vos documents de pension si vous êtes déjà retraité(e)
- ✓ Les alertes à chaque nouveau document déposé
- ✓ Et à partir d'octobre 2026 : votre carte électorale numérique et votre code de vote

Le simulateur de retraite intégré à l'ENSAP vous permet d'estimer votre future pension à partir de votre carrière réelle. Pour affiner le calcul, indiquez l'indice que vous prévoyez d'avoir à votre départ et ajustez les éventuelles quotités de temps partiel. Une simulation complémentaire, multi-régimes, est disponible sur info-retraite.fr.

III. Comment activer et utiliser votre ENSAP — Guide pas à pas

L'activation ne prend que quelques minutes. Suivez ces étapes dans l'ordre.

ÉTAPE 1

Rendez-vous sur le portail ENSAP

Ouvrez votre navigateur internet (Chrome, Firefox, Edge, Safari...). Tapez dans la barre d'adresse : <https://ensap.gouv.fr>
Cliquez sur « Accéder à mon espace ».

ÉTAPE 2

Choisissez votre mode de connexion

Deux options s'offrent à vous :

Option A / FranceConnect : si vous avez déjà un compte Ameli, Impots.gouv, ou La Poste
Cliquez sur le bouton FranceConnect, choisissez votre fournisseur d'identité et connectez-vous.

Option B / Connexion directe avec vos données. Vous aurez besoin de :

- Votre numéro de Sécurité Sociale (NIR — 13 chiffres)
- Votre nom de naissance
- Votre date de naissance
- L'IBAN du compte bancaire sur lequel vous percevez votre traitement

Ce numéro IBAN n'est utilisé qu'à la première connexion pour vérifier votre identité et n'est pas conservé.

ÉTAPE 3

Créez votre mot de passe et validez votre espace

Lors de votre première connexion, il vous sera demandé de créer un mot de passe personnel. Choisissez un mot de passe robuste (majuscule, chiffre, caractère spécial) que vous mémoriserez.

Validez la création de votre compte en confirmant votre adresse e-mail.

ÉTAPE 4

Vérifiez et mettez à jour votre adresse e-mail

C'est l'étape la plus importante après l'activation.

Allez dans « Mon profil » ou « Mes coordonnées ».

Vérifiez que l'adresse e-mail enregistrée est bien la vôtre et qu'elle est active.

Les notifications importantes — dont l'envoi du code de vote en 2026 — vous seront adressées à cette adresse.

Si elle est erronée ou obsolète, corrigez-la immédiatement.

ÉTAPE 5

Explorez votre espace et vérifiez vos données

Consultez vos bulletins de paie : vérifiez qu'ils correspondent bien à votre rémunération réelle.

Consultez votre CIR (Compte Individuel Retraite) : vérifiez que vos années de service sont correctement enregistrées.

Signalez toute anomalie à votre service RH ou à votre section syndicale CGT.

Testez le simulateur de retraite pour avoir une première estimation de vos droits.

IV. Checklist — Ce que vous devez vérifier absolument



Avant le mois d'octobre 2026, assurez-vous que chacun de ces points est validé :

<input checked="" type="checkbox"/>	Mon mot de passe est enregistré dans un endroit sûr
<input type="checkbox"/>	Mon adresse e-mail est à jour et fonctionnelle
<input type="checkbox"/>	Mes bulletins de paie sont bien visibles et conformes
<input type="checkbox"/>	Mon espace ENSAP est activé (première connexion réalisée)
<input type="checkbox"/>	Mon Compte Individuel de Retraite est accessible
<input type="checkbox"/>	J'ai signalé toute anomalie à mon RH ou à la CGT

V. En cas de difficultés — Solutions pratiques

Je n'ai pas mon IBAN sous la main

Vérifiez vos relevés bancaires, l'application de votre banque, ou contactez votre agence. Il s'agit du compte sur lequel votre traitement est versé chaque mois.

Je me suis trompé(e) de mot de passe / j'ai oublié mon mot de passe

Cliquez sur « Mot de passe oublié » sur la page de connexion. Un lien de réinitialisation sera envoyé à votre adresse e-mail enregistrée. Si cette adresse est elle-même inaccessible, contactez le support ENSAP.

Je ne trouve pas mes bulletins de paie ou mon CIR

Il peut y avoir un délai de quelques jours lors de la première activation. Si le problème persiste après 48 heures, signalez-le à votre service RH ou contactez votre représentant CGT.

Certaines anomalies de données doivent être corrigées par l'administration.

Je n'ai pas accès à internet depuis mon domicile ou mon poste de travail

L'absence d'ordinateur personnel ne constitue pas un motif d'exonération légale de l'obligation de dématérialisation des bulletins de paie. En revanche, votre employeur a l'obligation de vous permettre un accès depuis votre lieu de travail. Si ce n'est pas le cas, saisissez immédiatement votre section syndicale CGT.

Je suis contractuel(le) — suis-je concerné(e) ?

Oui. L'ENSAP concerne l'ensemble des agents publics de l'État, titulaires et contractuels. Des exceptions s'appliquent à certains contractuels en CDD courts selon les ministères : renseignez-vous auprès de votre RH ou de votre représentant CGT.

Un appel de la FNEE-CGT — Voter, c'est peser

Nous ne vous demandons pas de consacrer du temps à une procédure administrative sans enjeu. Nous vous demandons de consacrer quelques minutes à la condition même de votre participation démocratique à la vie de vos instances de représentation.

Les élections professionnelles de décembre 2026 ne sont pas une formalité. Elles déterminent qui siège dans les CSAM et CSA locaux, qui peut formuler des avis sur les restructurations, les suppressions de postes, les réorganisations de services, les conditions d'emploi de chacun d'entre vous. Dans un contexte où nos ministères subissent une pression budgétaire sans précédent — suppressions d'effectifs, transferts de compétences, remises en cause des statuts — le poids de la CGT dans ces instances n'est pas une question de prestige syndical : c'est une question de rapport de forces concret, au quotidien, dans chaque service.

Chaque vote compte. Chaque agent qui ne peut pas voter parce que son ENSAP n'était pas activé est un affaiblissement du camp du travail face à l'administration. Activez votre espace dès aujourd'hui, vérifiez vos données, et parlez-en autour de vous. La mobilisation collective commence par des actes individuels simples — celui-ci n'aura jamais été aussi simple.

Diffusez ce guide à vos collègues. Affichez-le dans vos lieux de pause, transmettez-le par messagerie. Si un agent de votre service rencontre une difficulté technique, aidez-le ou orientez-le vers votre section syndicale.

La FNEE-CGT est à votre disposition pour répondre à toute question sur l'ENSAP, sur les élections professionnelles, et sur vos droits en tant qu'agents des ministères de l'Équipement et de l'Environnement.